

Lille, le **07 DEC. 2023**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver sous ce pli, l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2023 de prescriptions particulières portant :

- \* régularisation d'existence de votre plan d'eau ;
- \* l'aménagement de mesures compensatoires

en parcelles U110, U118 et U119 sur le territoire de la commune de Preux-au-Bois (Nord).

Je vous serais obligé de bien vouloir me retourner, aussitôt que possible, daté et signé, l'accusé de réception en annexe 5 dudit arrêté préfectoral.

Je vous informe que le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent (cf. article 21 dudit arrêté préfectoral).

Christelle DEMILLY, en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03-28-03-84-31, courriel : christelle.demilly@nord.gouv.fr ou ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le responsable adjoint  
du service eau, nature et territoires,

  
Thierry DUTILLEUL

P. J.      **Projet d'arrêté préfectoral de prescriptions particulières**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Madame et Monsieur TEXTORIS  
(j.textoris@frée.fr)  
9 rue du Marly  
59151 HAMEL

Réf. : **PE-1216**

Adresse : 62 boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 83 - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)